

▪ Ajustement des Emergency Bunker Recovery Measures – Juin 2019

jeudi 9 mai 2019 REF2531

En raison de la hausse des prix du pétrole constatée en avril, le Groupe CMA CGM a décidé de remettre en place la mesure consistant à répercuter cette hausse (*).

Ainsi, le nouveau montant, basé sur la moyenne du prix du baril de Brent d'avril, sera applicable à compter du **10 juin 2019** (date de chargement dans les ports d'origine) jusqu'à prochaine communication, sur toutes les marchandises (**) et sur tous les trades longue distance (***) dans le monde, comme suit :

- 55 USD / 45 EUR par EVP (dry)
- 85 USD / 70 EUR par EVP (reefer)

(*) La dénomination de ces mesures peut varier en fonction de la réglementation locale applicable

(**) Pour les cotations non déjà soumises à BAF flottante

(***) Pour les trades intra-Nord Europe et intra-Med, les valeurs seront de 30 USD/ 25 EUR par EVP dry et 45 USD/40 EUR par EVP reefer